inf'OGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

OGM – L'AFBV reconnue coupable de diffamation à l'encontre de G.-E. Séralini

Par

Publié le 18/01/2011

Le 18 janvier 2011, le tribunal avait reconnu l'Association française des biotechnologies végétales (AFBV) et Marc Fellous (alors président de cette association) partiellement coupable de diffamation à l'encontre du Professeur Gilles-Eric Séralini et l'avait condamnée à 1000 euros d'amende avec sursis, un euro de dommages et intérêts (conformément à ce qui avait été demandé) et 4000 euros de frais de justice. Ce jugement est définitif, en l'absence d'appel.

Le mardi 18 janvier, le tribunal de Paris a rendu son délibéré dans le procès qui opposait Gilles-Eric Séralini, chercheur en biologie moléculaire à l'Université de Caen et Président du Conseil Scientifique du CRIIGEN [1], et l'Association française des biotechnologies végétales (AFBV), présidée par Marc Fellous. Le tribunal a condamné l'AFBV à 1000 euros d'amende avec sursis, un euro de dommages et intérêts (ce qui avait été demandé) et 4000 euros de frais de justice.

Corinne Lepage, présidente du CRIIGEN, contactée au téléphone par Inf'OGM, s'est tout d'abord réjouie de cette victoire, d'autant qu'elle reconnaît qu'elle n'était pas optimiste en sortant de l'audience qui s'était tenue le 23 novembre 2011. *"On ne peut plus dire n'importe quoi sur les lanceurs d'alerte"*, commente-t-elle. Et elle ajoute : « *C'est la première fois qu'un lanceur d'alerte n'est pas sur la défensive mais en offensive* ».

G.-E. Séralini avait attaqué l'association et son président en justice, considérant qu'ils avaient diffamé ses travaux de recherche qui remettaient en cause l'innocuité de plusieurs maïs transgéniques de Monsanto [2]. En effet, à plusieurs reprises l'AFBV avait cherché à jeter le discrédit sur les travaux de G.E. Séralini.

Au cours de l'audience, Marc Fellous a produit une lettre signée Professeur Sultan, considérée par G.-E Séralini comme un « *faux* ». Il avait alors porté plainte [3]. Cette plainte sera jugée par le tribunal correctionnel.

---

[1] Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Génie Génétique

[2] MOBILISATION - Soutien à Gilles-Eric Séralini, un lanceur d'alerte attaqué

[3] Christophe NOISETTE, « OGM - Marc Fellous sera jugé pour faux et usage de faux », *Inf'OGM*, 27 septembre 2016

Adresse de cet article : https://infogm.org/ogm-lafbv-reconnue-coupable-de-diffamation-a-lencontre-de-g-e-seralini/